Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260706-61_2026-DE

Département du Loiret

Arrondissement de Montargis

DATE DE CONVOCATION
30/06/2026

DATE D'AFFICHAGE
13/07/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **27**

PRESENTS : **22**

VOTANTS : **27**

OBJET :
61 - FINANCES - MISE EN NON-VALEUR DES PRODUITS ET TAXES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Ferrières en Gâtinais

L'an deux mille vingt-six, le lundi 6 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. Gérard LARCHERON.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, Mme Françoise BROUILLARD, Mme Marine BURILLER, Mme Catherine CABARE, Mme Valérie CASPRESAC-DUFOUR, Mme Céline CHAUVET, M. Nicolas DESHAIS-FERNANDEZ, M. Fahem Idir DJERA, M. Bruno DUBREUIL, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Céline GILLET YASSA, M. Frédéric JULLY, Mme Aurélie LESCOT, M. Claude MACON, M. Jean-François MASSON, M. Lloyd MENARD, M. Benoist MORNAY, Mme Cindy NARME, Mme Nathalie ROUX, M. Alexandre SCHER et Mme Emmanuelle WAMBERGUE.

Etaient représentés :
Mme Muriel CHAUVOT par M. Jacques DUCHEMIN
Mme Cecilie GROSSET par M. Jean-Philippe ARGY
Mme Katia DI GIORGIO par M. Idir Fahem DJERA
M. Alain BEAUNIER par M. Gérard LARCHERON
M. François PARZYJAGLA par Mme Catherine CABARE

Madame Marine BURILLER a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Emilie JULAUDE, Secrétaire de séance auxiliaire.

Suite à la clôture du budget du SIMAG, Syndicat intercommunal des métiers d'art en Gatinais, les services de la Trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables et demande leur admission en non-valeurs de ces titres.

L'effacement de la dette s'impose à la collectivité créancière.

Par conséquent, il convient d'éteindre différentes créances pour un montant de 5 604,53 €.

Par ailleurs, la clôture du SIMAG a fait apparaître un solde positif d'un montant de 8 086,90 € en faveur de la commune de Ferrières en Gâtinais.

Le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la mise en non-valeur présentée pour un montant total de 5 604,53 €.

- **DE PRECISER** que la dépense correspondante sera constatée sur le budget 2026 au compte 6542, créances éteintes, chapitre 65, article 6542.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260706-61_2026-DE

Pour extrait conforme
A Ferrières en Gâtinais
Le 10 juillet 2026

Le Maire

MAIRIE DE FERRIERES EN GATINAIS (Loiret)

Gérard LARCHERON

La secrétaire de séance

Marine BURILLER